

La mobilisation contre le CPE ne doit pas faiblir

Les 12 organisations qui sont à l'initiative des formidables mobilisations unitaires de ces derniers mois, dans une déclaration commune, ont indiqué clairement les priorités qui doivent être les nôtres dans les jours qui viennent :

- mettre la pression maximum sur les parlementaires, notamment UMP, et le Gouvernement pour que l'abrogation de l'article de loi qui a créé le CPE intervienne avant le 17 avril (la décision doit donc être prise d'ici lundi), permettant ainsi aux discussions de progresser ;
- soutenir les mobilisations étudiantes et lycéennes, notamment la journée d'action du 11 avril ;
- entretenir la mobilisation, un nouveau temps fort d'action pouvant être décidé en début de semaine prochaine selon l'évolution (ou non) de la situation.

Ainsi, en complément des initiatives unitaires à caractère interprofessionnel qui seront prises, des initiatives plus spécifiques pourront intervenir, du genre :

- interpellation des parlementaires par courrier ou à l'occasion d'une manifestation publique (voir ci-joint proposition de courrier élaboré à partir des deux circulaires confédérales ;
- expressions en direction des ministres et Préfets à l'occasion de leurs déplacements ;
- distribution de tracts manifestant la mobilisation CFDT et le soutien à la journée d'action des étudiants et lycéens
- organisation de rencontres avec les jeunes pour échanger sur les solutions propres à faire reculer la précarité
- envoi de délégations aux manifestations de jeunes, aide à l'organisation, etc...

Nous avons contribué à construire un puissant mouvement social porteur d'exigences sociales allant au-delà du CPE : participer à l'élaboration des décisions, faire reculer la précarité. Il ne faut pas rater le rendez-vous car nous arrivons à un moment capital :

- nos gouvernants doivent choisir : recréer ou non les conditions d'un véritable dialogue social ;
- le champ des discussions reste à baliser : au-delà du CPE, l'accès des jeunes à l'emploi, les moyens de faire reculer la précarité (le CNE) et de sécuriser les parcours professionnels ;
- le tempo différent des mobilisations de la jeunesse et des salariés ne doit pas entamer le caractère unitaire de la mobilisation.